

**LES SOCIÉTÉS CONCESSIONNAIRES EMETTENT DES RESERVES
SUR LE FINANCEMENT DES DÉFICITS DU CHEMIN DE FER PAR UNE
AUGMENTATION DES TAXES PESANT SUR LES AUTOMOBILISTES
AU TRAVERS DES PÉAGES**

Selon l'AFP, le Gouvernement aurait décidé de financer le déficit de certaines lignes de train par une taxe de 1% assise sur les billets de train et les péages autoroutiers.

Les sociétés concessionnaires souhaitent rappeler que le péage autoroutier est une redevance pour service rendu déterminée conformément aux règles fixées dans les cahiers des charges de concessions, les contrats de plan signés entre l'État et les sociétés concessionnaires, pour permettre de financer l'amortissement des emprunts de construction, les coûts d'exploitation et d'entretien, ainsi que la rémunération du capital, suivant la définition donnée par la Directive Européenne 2006/38 du 17 mai 2006.

Tout alourdissement des taxes fiscales prélevées par l'État modifiant l'équilibre des contrats de concession d'autoroutes doit se répercuter nécessairement sur les sommes acquittées par les utilisateurs des autoroutes concédées, s'ajoutant aux augmentations prévues contractuellement.

Les sociétés indiquent que d'ores et déjà, 37 % des montants acquittés par les automobilistes sont reversés à l'État sous la forme de taxes et d'impôts divers. Une telle augmentation viendrait à l'encontre du double objectif affiché par l'État de non augmentation de la charge fiscale pesant sur les Français et de modération des tarifs des services publics.

Elles rappellent également que cette augmentation de la charge fiscale pesant sur les utilisateurs des autoroutes au travers des péages viendrait à l'encontre des recommandations de la Cour des Comptes visant à une transparence des péages par rapport au service rendu aux utilisateurs des autoroutes.

Le secteur économique des concessions autoroutières acquitte chaque année plus de 3 Mds € de recettes fiscales à la collectivité publique, alors qu'il contribue pour un montant de 2 Mds € à l'économie de la nation par des investissements créateurs d'emploi. De plus, le secteur a engendré 15 Mds de recettes nettes pour l'État lors de la privatisation du secteur en 2006.

Contacts presse :

ASFA

Laurence Guillerm - laurence.guillerm@autoroutes.fr
Portable : 06 11 66 97 70

Image 7

Isabelle de Segonzac – isegonzac@image7.fr
Portable : 06 89 87 61 39